

SERVICE DE LUTTE ANTI-MINES DES NATIONS UNIES UNMAS

MANDAT

Mandaté par les Résolutions 2100 (2013), 2164 (2014) et 2227 (2015) du Conseil de Sécurité, le Service de lutte anti-mines des Nations Unies (UNMAS) contribue aux objectifs suivants :

- Mitiger les menaces d'engins explosifs en appui à la MINUSMA et au personnel des Nations Unies ;
- Développer les capacités nationales afin d'atténuer les menaces explosives et assurer la conformité avec les obligations des Traités ratifiés ;
- Protéger les civils contre les risques liés à la présence d'engins explosifs.

LES ACTIVITES D'UNMAS AU MALI

APPUI A LA MINUSMA AVEC :

- une large gamme de formation : sensibilisation aux risques explosifs, réponse aux risques liés à la présence d'Engins Explosifs Improvisés (EEI), usage des kits individuels de premiers secours ;
- un appui technique et des équipements spécialisés aux équipes de Neutralisation et Destruction des Engins Explosifs (NEDEX) de la MINUSMA ;
- Un appui aux contingents de la MINUSMA pour écarter tout danger lors de la manipulation, du stockage et de la destruction de leurs armes et munitions, ainsi que celles identifiées lors des opérations de désarmement.

APPUI AUX AUTORITES NATIONALES A TRAVERS :

- Le renforcement des capacités techniques de gestion de la menace explosive via la formation, l'appui technique, le mentorat et l'équipement des forces maliennes de défense et de sécurité (FMDS) ;
- L'évaluation et la réhabilitation de zones et infrastructures de stockages d'armes et de munitions ainsi qu'un appui technique pour leur opérationnalisation, notamment via la formation au stockage et à la gestion des armes et munitions ;
- Appui à la destruction progressive d'un total de 290 tonnes de munitions obsolètes et non fonctionnelles. Plus de 130 tonnes de munitions sont également en cours de destruction.
- Un support technique auprès de la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre (CNALPC) pour la mise en œuvre des obligations des traités régionaux et internationaux ratifiés par le Mali.

APPUI AU SECTEUR HUMANITAIRE

UNMAS met en œuvre, soutient et coordonne les activités d'action contre les mines, qui comprennent :

- l'enquête, le marquage et la dépollution de zones dangereuses une fois qu'elles sont priorisées ;
- l'éducation aux risques explosifs et aux risques des armes à feu ;
- l'assistance aux victimes et la réduction de la violence armée.

UNMAS s'assure aussi que ses partenaires se conforment aux normes internationales d'action contre les mines grâce à l'assurance qualité fournie par ses bureaux de terrain à Tombouctou, Gao, Kidal, Mopti et Tessalit.